

REPUBLIQUE FRANCAISE
LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION
PLACE DU THÉÂTRE
85000 LA ROCHE-SUR-YON

ARRETE N°2023-A-158

PORTANT DÉCISION DES SUBVENTIONS HABITAT PRIVÉ
A L'ATTENTION DES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS ET OCCUPANTS



LE PRESIDENT

Vu l'article L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°24-2016 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2016 portant décision d'arrêt de projet du PLH 2017-2022,
Vu la délibération n°28-2016 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2016 approuvant les dispositifs d'aides à l'habitat privé dans le cadre du PLH 2017-2022,
Vu la délibération n°14-2017 du Conseil Communautaire du 23 mai 2017 portant adoption du PLH 2017-2022,
Vu les délibérations du Conseil Communautaire n°14-2018 du 03 avril 2018, n°23-2019 du 17 décembre 2019 et n°32-2021 du 14 décembre 2021 approuvant les modifications des règlements des aides,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 4 octobre 2023 portant adoption du PLH 2023-2028,
Vu la délibération du Conseil Communautaire n°6-2020 du 17 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président et au Bureau,
Vu la commission du 6 décembre 2023,

A R R Ê T E :

ARTICLE 1:

Au titre des aides propres de La Roche-sur-Yon Agglomération, une subvention est attribuée à 13 demandeurs, pour un montant cumulé de 41 365 € dont le détail est annexé au présent arrêté.

Le montant est réparti comme suit :

- Qualit'hab Propriétaires Bailleurs : 1 demande pour un montant de 2 016 €
- Qualit'hab Propriétaires Occupants : 6 demandes pour un montant de 21 349 €
- Rénov'BBC : 6 demandes pour un montant de 18 000 €.

Il est également prononcé un engagement rectificatif de 653 € pour le dossier 2020-QPO- 116 suite au devis de réfection de toiture réactualisé par l'artisan pour cause de travaux non réalisés durant la validité de celui-ci.

Les dépenses seront imputées au budget principal de la collectivité, imputation : Fonction 553 – Nature 20422, et Fonction 553 – Nature 65741.

ARTICLE 2 :

La Directrice Générale des Services de La Roche-sur-Yon Agglomération est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal Administratif précité peut également être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à La Roche-sur-Yon,

Le Président de La Roche-sur-Yon Agglomération

PROPOSITIONS EN AGREMENT											
Type subvention	Précisions subventions	N°dossier	Nom	Prénom	Commune (adresse travaux)	Demandeur	Logements concernés	Catégorie ressources	Montant TTC de l'opération	Montant total aide (€)	Détail travaux
Qualit'hab PB	QPB - Entretien	2022-QPB-003	MOTREFF	Marie-Hélène et Hervé	LA ROCHE-SUR-YON	PB	1	sans objet	10 369,60 €	2 016,00 €	mise aux normes garde-corps escaliers, mise aux normes électricité, porte d'entrée, réfection salle de bain + peintures/tapissiererie + sol 1 chambre
Qualit'hab PB		dossiers proposés	1			logements concernés :	1		10 369,60 €	2 016,00 €	
Qualit'hab PO	QPO - non cumul Anah - Amélioration	2023-QPO-021	LOPERE	Gaëtane	LA ROCHE-SUR-YON	PO	1	M	17 435,00 €	5 250,00 €	réfection toiture
Qualit'hab PO	QPO - non cumul Anah - Amélioration	2023-QPO-044	LANGÉVIN - SARACINO	Anaïs et Mathias	LA ROCHE-SUR-YON	PO	1	TM	12 177,66 €	6 089,00 €	mise aux normes électriques
Qualit'hab PO	QPO - non cumul Anah - Amélioration	2023-QPO-047	BOULAY	Laurence	LA ROCHE-SUR-YON	PO	1	M	10 492,26 €	3 338,00 €	électricité
Qualit'hab PO	QPO - non cumul Anah - Amélioration	2023-QPO-051	BERTHOME	Jacqueline	LA ROCHE-SUR-YON	PO	1	TM	2 866,71 €	1 303,00 €	remplacement tableau électrique + VMC
Qualit'hab PO	QPO - non cumul Anah - Amélioration	2023-QPO-053	CALLAUD	Adrien	LA CHAIZE-LE-VICOMTE	PO	1	TM	4 271,59 €	1 942,00 €	mise aux normes électriques
Qualit'hab PO	QPO - non cumul Anah - Amélioration	2023-QPO-054	HERR	Florent	LA ROCHE-SUR-YON	PO	1	M	10 771,94 €	3 427,00 €	mise aux normes électriques
Engagements rectificatifs										21 349,00 €	
Qualit'hab PO	QPO - non cumul Anah - Amélioration	2020-QPO-116	FAVREAU - CHEVOLLEAU	Anaïs et Martin	AUBIGNY-LES-CLOUZEUX	PO	1	M	1 865,58 €	653,00 €	réfection couverture - devis réactualisé suite impossibilité financière après la demande de 2020 - même travaux et artisan
Qualit'hab PO		dossiers proposés	6			logements concernés :	6		59 880,74 €	22 002,00 €	
Rénov' BBC	BBC - compl Anah MPR Sérénité PO	2023-BBC-037	NOELL	Marie-Odile	LA ROCHE-SUR-YON	PO	1	TM	23 640,71 €	3 000,00 €	dossier parallèle Anah 085026233
Rénov' BBC	BBC - compl Anah MPR Sérénité PO	2023-BBC-038	CORNET	Christophe	VENANSULT	PO	1	M	22 105,70 €	3 000,00 €	dossier parallèle Anah 085026241
Rénov' BBC	BBC - compl Anah MPR Sérénité PO	2023-BBC-039	VEILLON	Nadia	LA ROCHE-SUR-YON	PO	1	M	17 591,72 €	3 000,00 €	dossier parallèle Anah 085026244
Rénov' BBC	BBC - compl Anah MPR Sérénité PO	2023-BBC-040	HUMEAU	Charlotte	RIVES DE L'YON	PO	1	TM	16 628,98 €	3 000,00 €	dossier parallèle Anah 085026288
Rénov' BBC	BBC - compl Anah MPR Sérénité PO	2023-BBC-041	BUTON	Patricia	LA ROCHE-SUR-YON	PO	1	M	47 172,93 €	3 000,00 €	dossier parallèle Anah 085026340
Rénov' BBC	BBC - compl Anah MPR Sérénité PO	2023-BBC-042	CALLAUD	Adrien	LA CHAIZE-LE-VICOMTE	PO	1	TM	44 037,69 €	3 000,00 €	dossier parallèle Anah 085026449
Rénov' BBC		dossiers proposés	6			logements concernés :	6		171 177,73 €	18 000,00 €	

13 dossiers proposés en agrément
13 logements concernés

241 428,07 € montant cumulé des travaux générés
42 018,00 € montant cumulé des subventions